

# GESTION DES PROGRAMMES DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19 – ORGANISMES

Information en date du 26 mai 2020

L'information contenue dans cette page a priorité sur les textes des programmes.

En raison des perturbations entraînées par la pandémie, le Conseil a décidé de reporter l'évaluation globale des demandes de Soutien à la mission en 2022. Les organismes déjà soutenus pour le cycle 2017-2021 recevront au cours des prochains mois l'information concernant la reconduction de leur aide financière.

Par ailleurs, le contexte actuel empêchant de garantir la concrétisation de programmes d'activités, le Conseil suspend, jusqu'à nouvel ordre, le programme de Soutien à la programmation spécifique pour certains profils d'organismes (veuillez vous référer au tableau ci-après). Les organismes concernés par la suspension de ce programme pourraient toutefois obtenir une aide d'urgence. Ils peuvent contacter la personne responsable de leur dossier à ce sujet.

En raison des fluctuations du contexte actuel, le Conseil ne peut garantir le respect du délai de réponse inscrit dans les programmes. Pour faciliter le processus décisionnel, veuillez déposer votre demande seulement lorsque vous êtes certain que le projet ou le programme d'activités tel que soumis est réalisable. Les facteurs pouvant permettre leur réalisation sont, par exemple :

- la reprise des activités dans les différents secteurs artistiques (telle que décrétée par les autorités);
- le respect des directives officielles concernant les déplacements et les rassemblements;
- la réouverture des frontières;
- la signature de contrats.

Le Conseil analysera la demande et se réserve le droit de la rendre inadmissible si son intégrité est compromise, par exemple par l'annulation d'un festival ou la fermeture des lieux figurant à la programmation.

La gestion des demandes reçues par la poste est suspendue jusqu'à nouvel ordre, de même que l'envoi de lettres imprimées par le Conseil, y compris celles expliquant les raisons de l'inadmissibilité d'une demande.

Mon dossier CALQ est le canal privilégié pour transmettre une demande et suivre son avancement. Veuillez vous y inscrire et tenir à jour l'information figurant dans votre profil.

S'il est impossible de vous inscrire à Mon dossier CALQ ou si le formulaire que vous recherchez n'est pas disponible sur Mon dossier CALQ, veuillez utiliser WeTransfer pour acheminer votre demande ou votre rapport d'utilisation en suivant la procédure indiquée.

Dorénavant, tous les rapports d'utilisation dus, que ce soit pour une bourse ou pour une subvention, devront être reçus et approuvés avant le dépôt d'une nouvelle demande.

MERCI DE VISITER RÉGULIÈREMENT NOTRE SITE WEB CAR DES RESTRICTIONS POURRAIENT ÊTRE MODIFIÉES OU LEVÉES EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION.

PROGRAMME/VOLET	RESTRICTIONS	RÈGLE CONCERNANT LE DÉPÔT
<b>SOUTIEN À LA MISSION</b>		
<p>L'évaluation initialement prévue au printemps 2021 est <b>annulée</b>.</p> <p>L'information concernant la reconduction de l'aide financière en période de transition sera communiquée ultérieurement.</p>		<p>L'inscription est <b>reportée à février 2022</b>.</p>
<b>PROGRAMMATION SPÉCIFIQUE</b>		
<p>Exceptionnellement, la durée du soutien ne peut excéder une année.</p> <p>Dans le présent contexte, le Conseil se réserve le droit de procéder à une évaluation interne des demandes.</p>		
<p><b>Associations professionnelles d'artistes et regroupements nationaux</b></p>	<p>Ajout de règles d'admissibilité temporaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Seules les demandes provenant d'organismes <b>ayant déjà reçu une subvention</b> dans ce programme sont <b>admissibles</b>.</li> <li>• <b>Une seule demande</b> peut être déposée par exercice financier du Conseil.</li> </ul>	<p>Suspension de la règle exigeant le dépôt de la demande au moins <b>3 mois avant le début du programme d'activités</b>.</p>
<p><b>Diffuseurs en arts de la scène et en arts multidisciplinaires</b></p>	<p>Programme <b>suspendu</b> jusqu'à nouvel ordre. Possibilité d'<b>aide d'urgence</b>; contactez votre chargé (e) de programmes pour plus de détails.</p>	<p>S.O.</p>
<p><b>Événements nationaux</b></p>	<p>Programme <b>suspendu</b> jusqu'à nouvel ordre. Possibilité d'<b>aide d'urgence</b>; contactez votre chargé (e) de programmes pour plus de détails.</p>	<p>S.O.</p>
<p><b>Événements internationaux</b></p>	<p>Programme <b>suspendu</b> jusqu'à nouvel ordre. Possibilité d'<b>aide d'urgence</b>; contactez votre chargé (e) de programmes pour plus de détails.</p>	<p>S.O.</p>
<p><b>Organismes de création et de production en arts de la scène et en arts multidisciplinaires</b></p>	<p>Programme <b>suspendu</b> jusqu'à nouvel ordre. Possibilité d'<b>aide d'urgence</b>; contactez votre chargé (e) de programmes pour plus de détails.</p>	<p>S.O.</p>
<p><b>Organismes voués à la diffusion</b></p> <p><b>et</b></p> <p><b>Organismes voués à la diffusion et au soutien à la production</b></p> <p><b>Arts numériques, arts visuels, cinéma et vidéo, métiers d'art et recherche architecturale</b></p>	<p>Inadmissibilité des demandes dont la programmation se déroule <b>avant le 1<sup>er</sup> juin 2020</b>.</p> <p>Ajout de règles d'admissibilité temporaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Seules les demandes provenant d'organismes <b>ayant déjà reçu une subvention</b> dans ce programme sont <b>admissibles</b>.</li> <li>• <b>Une seule demande</b> peut être déposée par exercice financier du Conseil.</li> </ul> <p>La demande doit mettre en évidence la faisabilité de la programmation telle que présentée.</p>	<p>Suspension de la règle exigeant le dépôt de la demande au moins <b>3 mois avant le début du programme d'activités</b>.</p>
<p><b>Organismes voués au soutien à la production en arts numériques, arts visuels, cinéma et vidéo, métiers d'art et recherche architecturale</b></p>	<p>Ajout de règles d'admissibilité temporaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Seules les demandes provenant d'organismes <b>ayant déjà reçu une subvention</b> dans ce programme sont <b>admissibles</b>.</li> <li>• <b>Une seule demande</b> peut être déposée par exercice financier du Conseil.</li> </ul>	<p>Suspension de la règle exigeant le dépôt de la demande au moins <b>3 mois avant le début du programme d'activités</b>.</p>

<b>Organismes de diffusion et de production en littérature et conte</b>	Programme <b>suspendu</b> jusqu'à nouvel ordre. Possibilité d' <b>aide d'urgence</b> ; contactez votre chargé (e) de programmes pour plus de détails.	S.O.
<b>Éditeurs de périodiques culturels</b>	Ajout de règles d'admissibilité temporaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Seules les demandes provenant d'organismes <b>ayant déjà reçu une subvention</b> dans ce programme sont <b>admissibles</b>.</li> <li>• <b>Une seule demande</b> peut être déposée par exercice financier du Conseil.</li> </ul>	Suspension de la règle exigeant le dépôt de la demande au moins <b>3 mois avant le début du programme d'activités</b> .
<b>Organismes de services</b>	Ajout d'une règle d'admissibilité temporaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Une seule demande</b> peut être déposée par exercice financier du Conseil.</li> </ul>	Suspension de la règle exigeant le dépôt de la demande au moins <b>3 mois avant le début du programme d'activités</b> .
<b>SOUTIEN AUX ACTIVITÉS</b>		
<b>Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec</b>	Programme <b>suspendu</b> jusqu'à nouvel ordre.	S.O.
<b>Diffusion d'œuvres au Québec</b>	Inadmissibilité des projets se déroulant <b>avant le 1<sup>er</sup> juin 2020</b> . La demande doit mettre en évidence la faisabilité du projet tel que présenté.	Suspension de la règle exigeant le dépôt de la demande au moins <b>3 mois avant le début du programme d'activités</b> , ou <b>au moins 4 semaines</b> dans le cas d' <b>un spectacle-démonstration (vitrine)</b> .
<b>Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec</b>	Inadmissibilité des projets se déroulant <b>avant le 1<sup>er</sup> septembre 2020</b> . La demande doit mettre en évidence la faisabilité du projet tel que présenté.	Suspension de la règle exigeant le dépôt de la demande au moins <b>3 mois avant le début du programme d'activités</b> .
<b>Manifestation et présentation publique</b>	Inadmissibilité des projets se déroulant <b>au Québec avant le 1<sup>er</sup> juin 2020</b> et à <b>l'extérieur du Québec avant le 1<sup>er</sup> septembre 2020</b> . La demande doit mettre en évidence la faisabilité du projet tel que présenté.	Suspension de la règle exigeant le dépôt de la demande au moins <b>3 mois avant le début du programme d'activités</b> .
<b>Production et reprise</b>	Inadmissibilité des projets se déroulant <b>au Québec avant le 1<sup>er</sup> juin 2020</b> et à <b>l'extérieur du Québec avant le 1<sup>er</sup> septembre 2020</b> . La demande doit mettre en évidence la faisabilité du projet tel que présenté.	Suspension de la règle exigeant le dépôt de la demande au moins <b>3 mois avant le début du programme d'activités</b> .
<b>Promotion et sensibilisation</b>	Inadmissibilité des projets se déroulant <b>avant le 1<sup>er</sup> juin 2020</b> . La demande doit mettre en évidence la faisabilité du projet tel que présenté.	Suspension de la règle exigeant le dépôt de la demande au moins <b>3 mois avant le début du programme d'activités</b> .
<b>Prospection</b>	Inadmissibilité des projets se déroulant <b>avant le 1<sup>er</sup> septembre 2020</b> . La demande doit mettre en évidence la faisabilité du projet tel que présenté.	Suspension de la règle exigeant le dépôt de la demande au moins <b>3 mois avant le début du programme d'activités</b> .
<b>Publication</b>	Aucune	Au moins <b>3 mois avant le début du projet</b> .

**RE-CONNAÎTRE (ARTS AUTOCHTONES)**

<b>Développement des capacités organisationnelles</b>	Aucune	Au moins <b>4 semaines avant le début du projet.</b>
<b>Revitalisation, création et transmission</b>	La demande doit mettre en évidence la faisabilité du projet tel que présenté.	Suspension de la règle exigeant le dépôt de la demande au moins <b>4 semaines avant le début du projet.</b>

**PARTENARIAT TERRITORIAL**

**Visitez notre site Web pour les futures mises en ligne rattachées à ce programme.**

Toute demande doit mettre en évidence la faisabilité du projet tel que présenté.